



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2022 nommant le jury du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane, section lettres modernes,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Géraldine DUTRUEL
Professeure certifiée

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 avril 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU